



Je suis auxiliaire vétérinaire

Je souhaite évoluer vers un autre métier
soigneur en parc animalier



MÉTIER

Le **soigneur en parc animalier** peut exercer dans zoos, un parc animalier, un parc aquatique voire une animalerie.

Ses activités sont variées et pour la plupart quotidiennes :

- préparation et distribution des repas ;
- nettoyage, hygiène et aménagement de leur espace de vie ;
- observation, suivi sanitaire, et soins corporels.
- assistance au vétérinaire dans les soins prodigés, transmission de toutes ses observations.

Ce métier s'exerce sous statut de salarié ou de fonctionnaire.

ACCÈS AU MÉTIER

L'accès au métier n'exige théoriquement aucune formation particulière.

Cependant, le nombre de postes étant très restreint, il est fortement recommandé de suivre à minima une formation spécifique dans l'une des quatre écoles y préparant.

En fonction de la certification choisie, le niveau de formation exigé est différent, dans tous les cas, le candidat devra être âgé d'au moins 18 ans.

FORMATION, CERTIFICAT OU DIPLÔME

- Formation Animalier en parcs zoologiques

Formation de 7 mois proposée par la Maison Familiale Rurale (MFR) de Carquefou en Loire-Atlantique (44).

- Certification professionnelle de Soigneur Animateur d'établissement zoologique

Formation de 1 360 heures dispensée par le Centre de Formation des Apprentis Agricoles (CFAA) de la commune de Gramat dans le Lot (46) la propose.

- Certificat de Qualification Professionnelle de Soigneur Animalier en parc zoologique (CQPSA)

Formation de 1 190 heures organisée par le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles pour Adultes (CFPPA) Vendôme à Areines dans le Loir-et-Cher (41).

- Certificat Soigneur Animalier en parcs zoologiques

Formation de 11 mois réalisée par le Lycée agricole privé Saint-André à Sury-le-Comtal dans le département de la Loire (42).

Plusieurs formations peuvent être suivies dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ce qui implique d'avoir signé un contrat de travail avec une structure animalière.

PARCOURS DE MOBILITÉ

L'auxiliaire vétérinaire peut évoluer vers le métier de soigneur animalier car une partie de ses compétences techniques est transférable vers ce métier sans nécessairement suivre un parcours de formation si elle est déjà diplômée.

Ses compétences en prévention, hygiène et sécurité et en assistance technique au vétérinaire sont des atouts qu'il peut valoriser.

Cependant, compte tenu du très faible nombre d'emplois au regard du nombre de candidats, une expérience en parc animalier ou zoo facilitera la mobilité. Le recrutement dans un zoo public se fait par concours.

COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

Indications synthétiques sur les activés du métier d'auxiliaire vétérinaire dont les compétences sont transférables pour l'exercice du métier de soigneur en parc animalier.

Activités de l' auxiliaire vétérinaire	Degré de transférabilité vers soigneur en parc animalier
Relations clientèle, vente et conseil	😊
Assistance administrative	😐
Prévention, hygiène et sécurité	😊
Assistance technique vétérinaire	😊

😊 Fort

😐 Faible ou sous certaines conditions (niveau de responsabilité, d'autonomie...)

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR/À DÉVELOPPER

- Soins des animaux de parc animalier (zoologie, pathologies animales, techniques de capture...).

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'activité se déroule en parc animalier.

AUTRE APPELLATION

- Animalier en parc zoologique

ALLER PLUS LOIN

- www.onisep.fr
- www.cidj.com
- trouver-un-metier.fr

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.